

**Procès-verbal du Conseil Polaire Universitaire Régional
de Guadeloupe**
jeudi 25 février 2016

Le conseil polaire exceptionnel s'est réuni dans la salle de visioconférence de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques, jeudi 25 février 2016, pour débattre des points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

A. Affaires institutionnelles

- Approbation du procès-verbal. du 14 janvier 2016,
- Nomination des représentants de l'UA au conseil d'administration du complexe sportif,
- Validation du futur nom de domaine de l'UA.

B. Affaires ressources humaines

- Création et affectation de trois MCF (campagne 2016).

C. Affaires patrimoniales

- Répartition et affectation des laboratoires de recherche

D. Affaires pédagogiques

- Coût de la formation PREPAR IRA,
- Tarifs de location SJE.

E. Questions diverses

Etaient présents :

a) Membres de droit :

Michel GEOFFROY, élu au collège des professeurs ; il possède la procuration de monsieur Eustase JANKY, élu au collège des professeurs.

Françoise-PAGNEY-BENITO-ESPINAL, élue au collège des professeurs ; elle dispose des procurations de :

- madame Régine JASOR, représentant les personnalités extérieures,
- madame Fabienne ALVAREZ, élue au collège des maîtres de conférences.

Didier DESTOUCHES, vice-président, élu au collège des maîtres de conférences ; il a les procurations de :

- monsieur Jacques ANSELME, représentant de la collectivité départementale,
- monsieur Christophe WACHTER, représentant des personnalités extérieures.

Sébastien RUFFIE, élu au collège des maîtres de conférences.

Marc BLANC, élu au collège du personnel BIATSS.

Loïc MISERIAUX, élu au collège des étudiants ; il possède les procurations de :

- madame Yasmina PRADEL, élue au collège des étudiants.
- monsieur Alain SOREZE, représentant de la Mairie de Pointe-à-Pitre.

Catherine CYRILLE, rapporteur PUR 971.

b) Absente excusée :

Madame Marie-Luce PENCHARD, représentante de la collectivité régionale.

❖ Propos liminaires

En raison des problèmes de connexion avec le campus du camp Jacob, la réunion débute à 15h.

Le quorum étant vérifié, le vice-président Didier DESTOUCHES ouvre la séance. Le vice-président remercie les membres de leur présence, y compris, ceux assistant en visioconférence sur le campus du camp jacob. Puis, il fait lecture de l'ordre du jour, et relève les questions diverses qui sont :

- Nomination du chargé de mission pour l'organisation du relais inter-entreprises en 2016.
- Demande d'une armoire par les étudiants formations Ingénieurs.

A. Affaires institutionnelles.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2016.

Ce point est renvoyé au prochain conseil polaire.

2- Nomination des représentants de l'Université au conseil d'administration du complexe sportif.

Le vice-président informe les membres, que l'association de gestion du complexe sportif de Fouillole, souhaite connaître les noms des deux représentants de l'Université appelés à siéger à son conseil d'administration.

Les précédents mandataires, messieurs Jean-Pierre CHERDIEU et Jack MOLINIE, n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats.

Il propose donc les candidatures suivantes :

- Un membre issu du SUAPS, qui est selon lui, le plus gros utilisateur du gymnase, et serait représenté par monsieur LAURENT.
- et lui-même, en sa qualité d'administrateur, car il a pour objectif d'initier une vraie politique sportive sur le campus.

Monsieur RUFFIE indique que l'UFR STAPS est la plus grosse utilisatrice de ce complexe sportif en tenant compte du volume de cours obligatoires. Le SUAPS n'intervient qu'à hauteur de 20 à 25 heures pour du loisir sportif. Donc la candidature de l'UFR STAPS serait plus logique.

Le vice-président soumet alors cette nouvelle proposition aux administrateurs :

- l'UFR STAPS (représentée par monsieur Cédric CHARLES-CHARLERY) ; il rappelle que le SUAPS siégeait déjà à titre consultatif et continuera donc.
- monsieur Didier DESTOUCHES, administrateur du pôle Guadeloupe.

Cette proposition est mise au vote : le conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, ces nominations des représentants de l'UA devant siéger au conseil d'administration du complexe sportif.

3- Validation du futur nom du domaine de l'UA.

Le vice-président rappelle que le Conseil d'Administration (CA) de l'Université du 19 février dernier a donné sa préférence pour le domaine « antilles-univ.fr ».

Le conseil polaire de Guadeloupe est invité aussi à donner un avis consultatif sur les différents domaines de l'Université proposés : cette mesure régularise la décision du conseil d'administration.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil polaire suit le choix du CA qui est la nouvelle proposition de domaine retenue : « antilles-univ.fr ».

B. Affaires ressources humaines.

1- Campagne d'emplois 2016.

Le vice-président rappelle que lors de sa précédente réunion, le conseil polaire avait validé la publication et l'ouverture de l'ensemble des postes enseignants, susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2016, sur le pôle Guadeloupe.

Il s'avère que le Conseil Académique du 19 février dernier a attribué au pôle Guadeloupe et qualifié trois nouvelles créations d'emplois d'enseignants-chercheurs à savoir :

- MCF, langues et littératures anglaises et anglo-saxons,
- MCF, langues et littératures françaises,
- MCF, sciences de l'information et de la communication.

Cette information était jusque-là inconnue du conseil de pôle ; maintenant, il faut valider a posteriori cette proposition.

Le vice-président insiste aussi sur l'importance du rehaussement du poste H1900 PRCE 0445 souhaité pour l'UFR STAPS et demandé par le conseil polaire.

Ce rehaussement n'apparaît pas à la lecture du tableau. Il propose donc que le conseil statue outre les trois nouveaux supports mais aussi sur le rehaussement du PRCE en PR.

Monsieur RUFFIE explique que depuis 3 ans, un PRAG est parti en mutation. Le besoin de PRU se fait ressentir pour l'exercice démocratique mais aussi pour la progression de carrière et précise à cet effet que l'UFR STAPS dispose de deux PRU.

Ce rehaussement qui est une transformation, ne fait pas gagner de poste. Si le pôle valide ces trois créations pour le campus du camp Jacob, il faut aussi renforcer l'UFR STAPS en termes de postes d'enseignants-chercheurs. Aujourd'hui, les tensions internes sont énormes, des enseignants, dont la directrice des études, menacent de démissionner. Au conseil d'administration, la Présidente a certes avancé la mise à disposition, par le rectorat de Guadeloupe, d'un poste de PRAG pour 3 ans mais il semblerait que personne au Rectorat ne soit au courant de cette volonté du Recteur. Pour cette année, il faut une vraie volonté du pôle, pour ramener la sérénité au sein de l'UFR STAPS par l'attribution au moins un support d'ATER.

Monsieur GEOFFROY souhaite faire un rapide point sur la procédure, car le code de l'éducation est clair : les prérogatives du Conseil d'Administration concernent la répartition des emplois entre les pôles. Il revient après au conseil polaire de décider de leur affectation sur le pôle. Donc le conseil académique était hors de ses compétences, tout en admettant que le DPLSH et l'IUT sont en souffrance.

Puis il présente l'ordre qui doit être respecté à savoir :

- 1- l'affectation des emplois par le conseil polaire,
- 2- la réunion des conseils des composantes,

3- les remontées au conseil académique.

Monsieur GEOFFROY poursuit que les affectations proposées manquent d'argumentaires et des procès-verbaux des composantes. Il propose de repartir à zéro, car on a brûlé des étapes et les procédures prévues par le code de l'éducation

Madame PAGNEY-BENITO-ESPINAL note que monsieur GEOFFROY a certes relevé des vices de procédures, ce qui est judicieux de les souligner. Mais au-delà de la procédure administrative, il y a une réalité du terrain qui a été affirmée mais jamais prise en compte. Même s'il faut revoir la procédure, il reste à répondre aux besoins criants exprimés par le campus du camp jacob. Le pôle de Guadeloupe est scindé en deux entités, dont une sous dotée, oubliée qui souffre manifestement de sa périphéricité, excentrée, sauf pour les bâtiments qui sont surdimensionnés. Donc pour sa survie, cette structure demande des moyens humains. Elle soutient que le Directeur, monsieur SAINTON s'est souvent exprimé en faisant remonter les besoins. Aujourd'hui, la structure fonctionne grâce à la bonne volonté et à la surcharge de travail, des enseignants et de ceux rattachés à d'autres composantes. Deux solutions sont possibles :

- soit on privilégie une vraie procédure administrative légale, qui a certes beaucoup évolué avec les transformations statutaires de l'UA.
- soit on suit et valide la sagesse du conseil académique qui a consisté à écouter les vrais besoins exprimés par le directeur pour un fonctionnement normal. Si ce n'est pas entendu, elle a entre les mains une motion des enseignants du DPLSH qui déclarent qu'ils seront condamnés à se faire entendre en cessant les cours n'ont couverts et les heures complémentaires gratuites.

Madame PAGNEY-BENITO-ESPINAL indique ensuite que le conseil polaire est là pour écouter les doléances. En ce qui concerne l'UFR STAPS, avec un effectif de 700 étudiants, c'est un seuil numérique intéressant. Elle doit être soutenue. Il faut une vision transparente, objective et surtout écouter tous les besoins sans se replier sur des sites ou identités trop fortes. Enfin, elle affirme la nécessité d'une vision collective du pôle sinon le pôle ne fonctionnera pas.

Monsieur BLANC dit partager totalement les points de vue de monsieur GEOFFROY. A priori, les postes sont déjà profilés. Depuis 2000, aucun poste n'est attribué à l'IUT. Par contre, l'an dernier, l'IUT a perdu deux emplois liés aux droits d'option. Il s'interroge pour savoir si l'on ne veut pas influencer le pôle sur la nature et l'implantation des postes.

Monsieur BLANC avance que le 07 décembre 2015, est créé à moyens constants un IUT de plein exercice, avec un nouveau département MMI comprenant déjà 80 étudiants encadrés par 1 enseignant en délégation. Donc quand on fait le ratio heures d'enseignement/étudiants, il y a forcément un déficit de personnel, pour des formations professionnelles très demandées. Il déplore que le pôle laisse la gestion des emplois par l'établissement, et demande que deux emplois au minimum soient affectés à l'IUT.

Monsieur GEOFFROY réprecise qu'il n'est pas passionné dans ce débat, car il estime que les emplois doivent aller aux composantes qui souffrent le plus. Il y a 3 postes, un raisonnement simpliste consisterait à donner 1 poste à chaque

composante en souffrance à savoir : l'UFR STAPS, l'IUT et le DPLSH. Il appartient à l'UFR SEN, elle n'est pas la plus riche, mais elle ne souffre pas le plus. Ce qui est le cas aussi de l'ESPE et de l'UFR SJE.

Il souhaite que tout le monde soit écouté : l'IUT a perdu des postes alors qu'il a ouvert un nouveau département. Le doyen de STAPS risque de ne pas faire la rentrée 2016, enfin la motion du DPLSH rapporte les mêmes difficultés. Le conseil académique s'est avancé sans écouter tout le monde avec la même oreille.

Monsieur GEOFFROY signale qu'il s'est renseigné auprès du personnel de l'administration générale, ces emplois ne seront pas publiés à la campagne synchronisée pour la rentrée 2016. Ils n'ont pas de numéros d'emplois, ils seront publiés au fil de l'eau. Donc la décision d'aujourd'hui, ne permet pas une prise de fonction à priori pour le 1^{er} septembre 2016. Il ne s'agit pas de perdre du temps, mais de prendre une décision en ayant écouté tout le monde. Il y a trois composantes en difficultés et la répartition du CA est la suivante ; un poste pour l'IUT, deux emplois pour le DPLSH et le STAPS n'obtient aucun.

Il conclut que le pôle Guadeloupe a aussi un besoin pressant de l'ouverture d'une faculté des lettres et sciences humaines, car il faut des gens qui réfléchissent, pensent et écrivent.

Le vice-président précise que le conseil polaire continuera d'écouter tout le monde ce qui est important dans un fonctionnement démocratique.

Monsieur RUFFIE remercie monsieur GEOFFROY pour ses propos relatifs à la création d'une faculté des lettres et sciences humaines en Guadeloupe, alors que le doyen de l'UFR SEN est d'avis contraire. Il explique que si le conseil polaire attribuait maintenant un emploi à l'UFR STAPS, la stratégie, durant 3 ans, serait le recrutement d'un enseignant-chercheur contractuel, dans l'attente de la qualification d'un personnel et du rehaussement en PRCE en PRU. L'UFR STAPS souhaite alors en priorité que le conseil polaire l'aide et l'accompagne. Monsieur RUFFIE s'interroge sur la validité des décisions prises pour l'avenir, car tous les mandats se terminent d'ici quelques mois. A-t-on la possibilité de demander au prochain conseil polaire de mettre en application ces décisions ?

Il demande alors une forte volonté du conseil polaire et du vice-président pour discuter avec la présidente des réels besoins de l'UFR STAPS.

Il souligne la forte pression des collègues, donc il veut des garanties. Ce qui n'est pas sûr, vu les contingences électorales. Il a l'impression que seul un rapport de force peut contraindre à faire prendre conscience à l'administration générale des besoins du pôle Guadeloupe. Il annonce qu'à la rentrée, tout le conseil d'UFR risque de démissionner. Mais si cette crise se généralise sur le pôle, qui est une position assez combattante, cela ferait peut-être bouger les choses.

Monsieur RUFFIE explique enfin qu'il n'y a pas eu de création de postes à l'UFR STAPS, depuis 2004 alors que leurs effectifs ont augmenté de **200%**.

Monsieur MISERIAUX reconnaît qu'il y a malaise à l'IUT, au DPLSH, ainsi qu'à l'UFR STAPS. On échange entre administrateurs pour l'attribution de 3 postes qui restent insuffisants aux besoins de ses composantes. La vraie négociation devrait se faire avec le ministère pour l'attribution de postes supplémentaires en associant la mobilisation des étudiants et la solidarité des autres composantes.

Il rajoute, qu'un bureau des études est indispensable pour que les étudiants de l'IUT, encadrés, montent des projets. Il est ému, et reconnaît que la priorité est partout.

Le Vice-président annonce qu'il doit aussi parler de la situation de l'UFR SJE.

Madame PAGNEY-BENITO-ESPINAL est heureuse d'entendre tout le monde. Elle trouve cela très bien, et reconnaît que l'on peut progresser. Monsieur GEOFFROY a bien une vision de l'intérêt général et non pas de l'intérêt partisan de sa composante.

Il est évident que l'UFR STAPS est victime de son succès et manque donc de moyens pour accompagner ses étudiants. Il n'y a pas eu de progressivité, pas d'équivalence par rapport à la montée des effectifs. Pour l'IUT, elle assure que monsieur BLANC a été clair.

Pour madame PAGNEY-BENITO-ESPINAL qui pèse ses mots, le fractionnement de notre université est une catastrophe et l'IUT est pénalisé dans tout cela.

Cependant, il y a un problème, car quand elle lit le relevé du CA du 19 février dernier, elle constate que les administrateurs du CA, y compris messieurs GEOFFROY, BLANC et RUFFIE ont déjà approuvé à l'unanimité les trois propositions suivantes :

- 1- qualification à donner aux emplois sur la base des propositions du CAC après rectifications de deux erreurs matérielles.
- 2- attribution des trois emplois de MCF au profit du pôle Guadeloupe avec un vœu fort d'affectation à Saint Claude (2 emplois au profit du DPLSH, 1 emploi au profit de l'IUT de Guadeloupe).
- 3- nécessité de mener un état des lieux en matière d'encadrement pédagogique et scientifique par la construction d'une méthodologie et d'outils partagés sur la base d'un groupe de travail, intégré à la réflexion sur la mise en place d'une DSI.

Elle suggère de revenir à la situation à l'UFR STAPS

Monsieur RUFFIE déclare alors que l'UFR STAPS n'a sûrement pas choisi la bonne stratégie. Cette demande de requalification date d'avant la transformation de l'UAG en UA. Le pôle n'avait pas ce rôle central, tout allait directement à la présidence. Cela s'est sûrement perdu dans les difficultés de l'UA et le flottement institutionnel

Madame PAGNEY-BENITO-ESPINAL insiste pour que le conseil réaffirme avec force la transformation administrative du PRCE en PRU, afin de répondre à ce besoin exprimé depuis bien longtemps. Elle rappelle que cela s'est fait à de nombreuses reprises dans le passé pour d'autres composantes.

Le vice-président confirme ces propos qui seront soumis à l'approbation du conseil polaire. Il soutient aussi l'affectation d'un support propre à l'UFR STAPS, qui reste à trouver auprès de l'établissement.

Il faut aussi demander de la masse salariale supplémentaire, difficilement quantifiable, pour permettre la création des postes pour l'IUT. C'est en ces

termes-là, qu'il faudrait désormais demander des moyens supplémentaires. Mais c'est de la compétence de la Présidente.

Ce qui est urgent est la question de faire du redéploiement inter-pôle mais aussi intra-pôle, à établir des principes d'entraide et de répartition de certains supports sur le pôle Guadeloupe.

Monsieur BLANC répète qu'il faut vérifier si la composante a obtenu antérieurement des moyens humains. Ce qui semble être la situation du DPLSH. On doit donc en tenir compte pour effectuer une attribution et une répartition plus équitable.

Le vice-président répond que les doyens ont initié un travail pour faciliter cette répartition, qui n'est pas terminé à ce jour. Il regrette de ne pas trouver un providentiel pour régler tous les problèmes de l'Université qui s'est bâtie au-delà d'un projet politique. Il souligne qu'il en est de même pour la création du DPLSH et de l'IUT. Il ne s'agit pas d'une répartition ubuesque, sinon les administrateurs du pôle Guadeloupe se seraient exprimés contre en CA. Il s'agit d'un vrai choix qui permet de travailler ensuite pour les autres composantes SJE et STAPS comprises et de faire avancer l'IUT par un nouveau recrutement. Le vice-président conclut que cette répartition n'est pas tombée du ciel, mais elle est réfléchie et alimentée par la conférence des doyens. Elle est en totale adéquation avec ses choix politiques en faveur du développement prioritaire des petites composantes, et a fait l'objet d'un consensus du CAC et du CA.

Monsieur GEOFFROY indique que tout d'abord pour demander des moyens au ministère, il faut un état des lieux et que faute d'état des lieux, les moyens sont mal utilisés. Il rappelle ensuite que le pôle Martinique a bénéficié de 16 droits d'option (dont 4 PRU) alors que 5 sont affectés au pôle Guadeloupe. Le pôle Martinique est donc devenu largement bénéficiaire au détriment de l'autre pôle. Il s'agissait avant tout de transférer sur le pôle Guadeloupe, les emplois devenus vacants sur le pôle Martinique, ce qui n'a pas été le cas. Donc cette cartographie servirait à l'inter-pôle et à l'intra-pôle. Par le passé, le DPLSH a obtenu un poste en LEA, puis un poste en histoire. Un poste en lettres assurerait l'équilibre entre les filières. L'idée n'est pas de se diviser encore plus, mais de trouver un compromis entre les 3 composantes déficitaires et qui sont représentées ici ; car il ne souhaite pas trancher.

Le vice-président dit aux membres avoir reçu de nombreux appels du doyen de l'UFR SJE, ou il est en poste. Il souhaite que la composante SJE soit intégrée au débat. En réalité, c'est la composante la moins dotée, si on prend en priorité le taux d'encadrement comme critère.

Monsieur GEOFFROY réplique que le DPLSH et l'UFR SJE ne sont pas comparables. Il explique que les heures complémentaires sont réparties sur une trentaine d'enseignants-chercheurs en SJE, alors qu'au DPLSH, ils ne sont que 3. A l'UFR SJE, la souffrance est diluée et la recherche est moins impactée. Pour lui, ce seul critère, le taux d'encadrement, est utile mais cette vision n'est pas complète.

Le vice-président précise qu'il faut trouver des critères priorisant la souffrance des composantes. Car les réalités de l'IUT et du DPLSH sont criantes. Il constate que lorsque l'on propose des directions politiques, malheureusement il n'y a jamais d'unanimité sur le pôle Guadeloupe. Il rappelle les affectations des postes, 1 pour l'IUT et le DUT MMI qui est une filière d'avenir et 2 pour les filières lettres et anglais du DPLSH. Puis il avance que le conseil académique est compétent pour qualifier les postes. La présidente a informé les vice-présidents des pôles, compte tenu de l'urgence, que ces postes allaient être présentés au CAC et conseil d'administration, avant de revenir au conseil polaire. La procédure n'a rien de répréhensible.

Monsieur RUFFIE revient sur la demande de transformation du PRCE faite par l'UFR STAPS qui remonte à 5 ans. A l'époque, le Président SAFFACHE disait trop couteux de transformer un PRCE en PRU, mais cette procédure a bien été réalisée pour l'ESPE.

L'UFR STAPS a ensuite fait l'effort pour qu'un poste de PRAG soit attribué au DPLSH, dans le cadre du redéploiement.

Il reconnaît qu'il y a certes des difficultés, mais un poste est insuffisant pour l'UFR STAPS. Le conseil est averti, en septembre des mobilisations seront organisées ; si les moyens de développement et d'équilibre ne sont pas octroyés à la composante.

Le vice-président informe les administrateurs que la cartographie des emplois devait être distribuée aux membres du CAC par la présidente. Par ailleurs à la conférence des doyens, des données et un état des lieux ont été collectés, sauf pour l'UFR SEN. Tous ces éléments permettront de comparer les indicateurs de la Guadeloupe avec ceux de la Martinique. A cela s'ajoute les droits d'option, qu'il considère comme de vraies créations pour la Martinique, les supports prêtés ou donnés au DSI ainsi que les supports promis au DPLSH et qui sont toujours en Martinique. Il y a d'énormes situations à régler, mais il faut d'abord définir une politique polaire de redéploiement, en tenant compte des nouvelles compétences polaires.

En attendant, il demande d'une part la validation des créations des deux postes pour le DPLSH et d'un poste pour l'IUT qui sont appuyées par la présidente, le CAC et le CA et d'autre part de voter le rehaussement du PRCE en PRU ainsi que la mise à disposition d'un support d'enseignant contractuel.

Puis, il propose d'acter un planning de travaux sur le redéploiement, sinon décider d'actions plus fortes.

Monsieur MISERIAUX approuve la réalisation de la cartographie et s'interroge sur les voies et moyens prévus pour augmenter la masse salariale, créer des postes et répondre aux besoins des composantes souffrantes.

Monsieur GEOFFROY s'interroge toujours sur le compromis nécessaire à avoir entre les trois composantes sur ces affectations.

Monsieur RUFFIE répond que l'UFR STAPS n'est pas opposée à cette répartition, à condition que soit assortie le rehaussement du PRCE en PRU et la mise à disposition d'un emploi pour le recrutement d'un contractuel d'enseignement et de recherche.

Il note que ce rehaussement n'est pas une création nouvelle, mais la transformation d'un PRAG de 384h et d en enseignant-chercheur. Ce qui répond à une politique de développement de la recherche et au besoin du laboratoire de recherche assez dynamique.

Il demande que soit bien porté au procès-verbal, qu'au prochain tour, l'UFR STAPS a besoin de doubler ses emplois pour faire face à ces effectifs.

Monsieur BLANC n'est pas d'accord. Il faut tout d'abord pérenniser la situation. Puis il propose de passer au vote.

A l'issue de ces différents échanges, le vice-président résume que tout le monde est d'accord avec le diagnostic, les administrateurs doivent remonter au CA avec vigueur et fermeté toutes les doléances du pôle.

Puis, il indique que le conseil polaire exprime sa volonté de voir le renforcement des emplois de l'UFR STAPS lors de la prochaine campagne d'emplois.

Enfin il soumet les délibérations au vote et à l'approbation des membres du conseil.

1- Concernant l'UFR STAPS :

- la transformation du support H1900 PRCE 0445 en PRU demandé par l'UFR STAPS et le conseil polaire.
- à la rentrée, la mise à disposition d'un support à l'UFR STAPS, pour le recrutement d'un contractuel d'enseignement et de recherche.
- la mise à disposition d'un support PRAG par le rectorat de Guadeloupe, pour une durée de 3 ans, conformément aux informations données au CA.

Cette première délibération est votée et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Concernant la campagne d'emplois 2016 :

- la création et l'affectation de 2 MCF au DPLSH et 1 MCF à l'IUT, en suivant le CAC et le CA.

Monsieur GEOFFROY proteste contre que le vote à priori du CAC sur la répartition des postes pour la Guadeloupe. Cependant, il est très content pour le DPLSH et l'IUT et attristé pour le STAPS.

Le Vice-président répond qu'il s'agissait d'une qualification de postes.

Cette deuxième délibération est votée et adoptée à la majorité absolue des membres présents ou représentés, moins une abstention et une voix contre.

C. Affaires patrimoniales.

1- Répartition et affectation des laboratoires de recherche

Le vice-président explique que l'objectif est d'approuver les tableaux qui présentent les espaces attribués aux différents laboratoires dans le nouveau bâtiment de recherches. La commission polaire de recherche a donné un avis favorable à cette proposition politique qui est portée devant le conseil polaire et conclue le processus initié.

Puis, il précise que les directeurs de laboratoires ont pris connaissance du problème d'hébergement du CREDDI et du CAGI. Le CREDDI a donc proposé des espaces au CAGI qui a refusé.

Le vice-président soumet alors aux membres du conseil polaire la proposition suivante :
« la salle B03 sera affectée aux enseignants des départements d'économie et de droit et sciences politiques, pour travailler et accueillir les étudiants notamment ».

Il indique aussi qu'un bureau de l'IREM sera mutualisé et attribué au laboratoire AIHP-GEODE de Guadeloupe, dont la directrice est le professeur PAGNEY-BENITO-ESPINAL, pour leur permettre de tenir des réunions épisodiques.

Monsieur RUFFIE s'interroge sur des locaux réservés aux manipulations du laboratoire ACTES.

Le vice-président répond que les locaux attribués au laboratoire ACTES sont 53 g et 53 f.

Madame PAGNEY-BENITO-ESPINAL remercie ce geste fait au laboratoire, ce qui leur donne la possibilité de se retrouver dans un lieu commun. Elle reconnaît que sur les modalités d'utilisation de ces locaux, il y a une énorme avancée pour fonctionner sur le pôle Guadeloupe et remercie le soutien du pôle.

Monsieur GEOFFROY souhaite la bienvenue à l'équipe AIHP- GEODE de Guadeloupe qui serait située au 3^{ème} étage, leur propose aussi la mise à disposition de la salle de réunions et de séminaires du département de mathématiques-informatique.

Le vice-président soumet au vote et à l'approbation des membres du conseil polaire, la répartition et l'affectation des locaux du bâtiment recherche approuvées par la commission polaire de recherche en intégrant les deux amendements présentés ci-dessus.

Les affectations et les répartitions des laboratoires dans le bâtiment Recherche sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

D. Affaires pédagogiques

1- Coût de la formation PREPA'IRA.

La Prépa IRA est une formation de 253h ouverte cette année à l'UFR SJE. Elle est réservée en priorité aux salariés, pour préparer le concours des IRA.

La CFVU a donné un avis favorable au dossier pédagogique.

Le conseil polaire doit valider le coût de la formation qui est fixé à 980 € par personne et souligne l'importance de son autofinancement.

Le vice-président répond que pour cette 1^{ère} année, la demande d'inscription est très forte Il y a 40 inscriptions en cours.

- 2- **Les tarifs de location des locaux affectés à l'UFR SJE** : un tableau résume les tarifs proposés par la composante et validés par son conseil d'UFR.

Le coût de la formation PREPA'IRA et les tarifs de location pour l'UFR SJE sont validés et adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

E. Questions diverses

- Nomination d'un chargé de mission pour l'organisation et le pilotage du relais inter-entreprises en 2016 : *la candidature du doctorant Stéphane CHOLET, représentant des étudiants siégeant à la CFVU, est validée par le conseil polaire. Il assurera cette charge de mission sous forme de bénévolat.*

- Demande d'une armoire par les étudiants ingénieurs : *le vice-président s'engage à trouver ce mobilier pour répondre à la demande des étudiants et leur permettre d'archiver leurs ouvrages et matériels de travail.*

Le vice-président remercie les membres pour le travail de qualité réalisé sur le pôle Guadeloupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 17h.